



Le 21 avril 2021

MESURE ANTI-COVID Cantines scolaires

*Direction des Ressources Humaines
Service Vie de la Collectivité
Nos réf. : EC/YD/GL/ND/LM*

Madame, Monsieur,

A partir du 26 avril 2021, si votre enfant déjeune à la cantine, il fera partie des 170 écoliers qui prennent leur repas ensemble quotidiennement.

La Municipalité a mis en place toutes les mesures sanitaires possibles afin de limiter la propagation du virus, mais avec l'arrivée des variants, la période actuelle et à venir s'annonce plus difficile encore.

Nous savons que les enfants sont soumis à de nombreuses contraintes sur toute la journée et que le risque sur le temps du midi est réel.

C'est pourquoi nous sollicitons aujourd'hui l'aide des parents qui en ont la possibilité, afin de nous permettre de faire diminuer le nombre quotidien de rationnaires.

Votre effort est nécessaire pour que nous puissions garder ouvert le service de restauration scolaire le plus longtemps possible.

Vous trouverez ci-dessous, un coupon réponse à retourner lundi matin 26 avril à l'école.
Pour le 26 avril, seuls les enfants présents à la cantine seront facturés.

Nous sommes conscients de l'effort demandé mais la protection des citoyens est notre priorité.

Pour Le Maire, Émile CANU,
Yvette DUBOC
Adjointe à l'Éducation, Enseignement, Jeunesse

COUPON RÉPONSE DE RETRAIT DE LA CANTINE SCOLAIRE
Nom et prénom de l'élève :
Classe :
Ecole :
Date de retrait de la cantine :
Et/ou, Jour(s) de retrait :
Signature des parents :